

AIDES FINANCIÈRES disponibles

OUVERTURE D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

TROUSSE DE DÉMARRAGE D'UNE VALEUR DE 600 \$ INCLUANT :

- Logiciel de gestion pour 2 ans ;
- Frais de démarrage (formations, atelier, fourniture de bureau, etc.)

INCITATIF FINANCIER À LA HAUTEUR DE 3 000 \$ DIVISÉ EN 3 VERSEMENTS, SOIT :

- 1 000 \$ dès l'ouverture (prime de reconnaissance)
- 1 000 \$ après 12 mois d'opération (prime de fidélisation) ;
- 1 000 \$ après 24 mois d'opération (prime de pérennité).

INCITATIF FINANCIER DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 3 500 \$

Le ou la responsable du service de garde a le droit à une aide financière du gouvernement du Québec au montant de 3 500 \$ pour faire l'achat d'équipements, jouets, etc.

CONVERSION DES SERVICES DE GARDE PRIVÉ EN MILLIEUX SUBVENTIONNÉS

TROUSSE DE DÉMARRAGE D'UNE VALEUR DE 600 \$ INCLUANT :

- Logiciel de gestion pour 2 ans ;
- Frais de démarrage (formations, atelier, fourniture de bureau, etc.)

INCITATIF FINANCIER DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 3 500 \$

Le ou la responsable du service de garde a le droit à une aide financière du gouvernement du Québec au montant de 3 500 \$ pour faire l'achat d'équipements, jouets, etc.

CRÉATION D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

MUNICIPALITÉ

Aide financière pouvant aller jusqu'à concurrence de 10 000 \$ (80 % des dépenses admissibles sous présentation de pièces justificatives) serait offerte aux municipalités ayant un local disponible afin de le conformer aux exigences du CPE

ENTREPRISE

Aide financière pouvant aller jusqu'à concurrence de 5 000 \$ (50 % des dépenses admissibles sous présentation de pièces justificatives) serait offerte aux entreprises ayant un local disponible afin de le conformer aux exigences du CPE.

